

SERVICE DU SECRETARIAT.

AI/LM. TERRITOIRE

DU

RUANDA-URUNDI

N° 3086 /Cab.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

du

Annexe

OBJET:

Voyage de S.A.R.
le Prince Régent.

Amara



Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que suivant programme établi, le passage de S.A.R. le Prince Régent et de sa suite, à Ruhengeri, est fixé au 26 juillet à 10 heures.-

L'arrêt prévu est de une demi heure maximum.-

Au cours de cet arrêt le Commandant de la Force Publique du Ruanda-Urundi a prévu un ravitaillement complémentaire en essence à exécuter rapidement suivant ses instructions.-

x
x x

Il n'est pas improbable que le passage à Ruhengeri ait lieu le 25 au lieu du 26 à dix heures.-

Je vous tiendrai au courant de ce changement éventuel d'horaire.-

Le Gouverneur, a.i.du R.U.
L. LARDINÉS,-

Landrevois
Commissaire Provincial.

Monsieur l'Administrateur Territorial
à RUHENERI.